CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DU PASS ÉVASIÔN DE L’OTBCO

Les présentes conditions générales sont opposables à chaque acheteur du Pass Evasiôn du Boulonnais Côte d’Opale. Le Pass Evasiôn est géré par Adelya ayant siège au Green Part XI 98, Allée du Lac. BP 37657, 31676 Labège Cedex – SIRET : 451 130 165 00033 en lien avec l’Office de Tourisme du Boulonnais Côte d’Opale (Ci-après « l’OTBCO ») dont le siège est situé à l’Hôtel Communautaire Bis, 15 boulevard du Bassin Napoléon. 62200 Boulogne-sur-Mer – SIRET : 824 789 218 00016.

Les conditions générales d’utilisation sont accessibles à tout moment sur le site internet <https://www.boulonnaisautop.com/pratique/le-pass-evasion/conditions-generales-d-utilisation-du-pass-evasion>

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF

1. Le Pass Evasiôn est un dispositif mis en place et géré par l’OTBCO. Véritable passeport touristique des visiteurs pour les sites et activités incontournables du territoire, le Pass Evasiôn vise à faciliter la découverte du territoire du Boulonnais Côte d’Opale. Commercialisé par l’OTBCO, le Pass Evasiôn permet aux visiteurs d’accéder gratuitement ou à prix réduit à de nombreuses activités : musées, loisirs, musées et transports. Le Pass Evasiôn permet aussi de bénéficier à de nombreux avantages, pour une durée de 48 ou 72 heures aux conditions mentionnées dans les présentes conditions générales de vente.
2. Le Pass Evasiôn offre un droit d’accès unique gratuit ou à prix réduit, à un ensemble de sites touristiques dont la liste figure sur le site internet <https://www.boulonnaisautop.com/pratique/le-pass-evasion>
3. Le Pass Evasiôn est strictement personnel et nominatif. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers.

ARTICLE 2 – OBJET

1. Les présentes conditions générales d’utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l’utilisation du Pass Evasiôn.
2. Préalablement à toute commande, le client s’engage à prendre connaissance des présentes conditions générales d’utilisation du Pass Evasiôn et à les accepter sans réserve.
3. Certaines prestations de visite ou activités proposées peuvent également comporter des conditions spécifiques à l’organisateur ou au site partenaire concerné, dans un tel cas, elles seront clairement portées à la connaissance du client. En conséquence, les présentes conditions ne concernent que les conditions d’utilisation du Pass Evasiôn et non les conditions particulières des prestations incluses elles-mêmes. En effet, les horaires d’ouverture des sites partenaires dépendent des sites en eux-mêmes et chaque site organise librement ses accès. L’utilisateur du Pass Evasiôn veillera donc au préalable à vérifier les horaires, et la disponibilité des transports (réseau Marinéo) et des sites partenaires. Les présentes conditions générales d’utilisation s’appliquent à compter de leur acceptation et jusqu’à la date d’expiration du Pass Evasiôn mentionnée lors de la vente.
4. Les présentes conditions viennent compléter les conditions générales de vente du partenaire vendeur. La commande du client est régie par les conditions générales de vente du partenaire vendeur en vigueur au jour de la passation de la commande. En conséquence, le fait de passer commande, implique l’adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente du partenaire vendeur et aux conditions générales d’utilisation du Pass Evasiôn.

ARTICLE 3 – CHAMP ET DURÉE D’APPLICATION

Les présentes conditions générales d’utilisation s’appliquent à compter de leur acceptation et jusqu’à la date d’expiration du Pass Evasiôn.

ARTICLE 4 – evolutions et opposabilitÉ des cGU/CGV

La version des CGU/CGV opposable au client est celle figurant sur le site acceptée par le client au moment de la confirmation définitive de sa commande du Pass Evasiôn. Ces CGU/CGV et/ou le contenu des prestations sont susceptibles d’être modifiés à tout moment par l’OTBCO, pour tenir compte de modifications apportées au site et/ou aux services et/ou aux prestations par les partenaires ou, d’une évolution de la réglementation applicable ou de toutes autres modifications mises en œuvre par l’OTBCO.

ARTICLE 5 - COMMANDE

L’OTBCO est la seule société à commercialiser le Pass Evasiôn. La liste des points de vente figure sur notre site. Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass Evasiôn sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir. Le règlement de la commande vaut acceptation des conditions générales d’utilisation et validation de la commande.

ARTICLE 6 – PRIX

Le Pass Evasiôn est proposé à un prix forfaitaire unique suivant sa période de validité. Le Pass Evasiôn ne pourra faire l’objet d’une revente par son détenteur. Toutes les commandes, quelle que soit leurs origines, sont payables en euros. L’achat peut se faire directement dans les points de vente du Pass Evasiôn.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D’ACCÈS AUX SITES PARTENAIRES

Le Pass Evasiôn est valable pour une personne, selon la durée choisie (48h ou 72h) et s’active à la première utilisation (récupération du titre de transport ou prestation chez un partenaire). Il doit être présenté à l’entrée de chaque site partenaire, boutique ou activité de loisirs pour vérifier sa validité et bénéficier des gratuités et réductions. Les visites guidées proposées par les sites et produits de dépôt-vente vendus en boutique ne sont pas compris dans l’offre. Le Pass Evasiôn n’inclut ni la disponibilité ni l’accès aux éventuelles animations proposées par les sites. La liste exhaustive des sites partenaires est également consultable sur les supports d’information mis à la disposition du client gratuitement, dont le flyer dédié au Pass Evasiôn et le site web dédié. Les horaires d’ouverture de chaque site partenaire sont sous la responsabilité du site lui-même et sont disponibles sur ce site : <https://www.adelyashop.com/Adelyaview/boulognecotedopale/qI2CbtEt97aAtF50Sv6zCg/catalog/PASS-EVASI%C3%94N-48h.html?lang=fr>

En cas de modification, l’OTBCO s’engage à mettre à jour sur le site [www.boulonnaisautop.com](http://www.boulonnaisautop.com) des informations qui auront été portées à sa connaissance et relatives aux sites partenaires.

ARTICLE 8 - MODALITÉS D’UTILISATION

Lors de l’achat, le point de vente du Pass Evasiôn recueille les données nécessaires pour attribuer la carte à un détenteur.  Les modalités de récupération du titre de transport pour le Pass Evasiôn sont disponibles gratuitement dans l’un de nos Bureaux d’Information Touristique. A compter de son activation, le Pass Evasiôn peut être validé dans un premier site partenaire. Le titre de transport et le Pass Evasiôn ont la même durée de validité, mais peuvent être activés à des moments distincts.

Avant chaque visite, le détenteur doit présenter obligatoirement le QR code de son Pass dématérialisé ou le code-barre de la carte matérialisée pour valider son accès auprès du partenaire concerné. Il est invité à prendre connaissance au préalable des conditions d’accès et d’ouverture des sites ; certaines activités étant saisonnières, dépendantes de la météo, d’accès limité en nombre ou nécessitant une réservation préalable…

Certaines prestations comprises dans le Pass Evasiôn impliquent une réservation préalable d’un créneau (date et heure) auprès de l’Office de Tourisme. Cette réservation est gratuite et sans frais car elle concerne une prestation incluse. Cependant une fois la prestation réservée, le créneau n’est ni échangeable ni remboursable.

Certaines prestations comprises dans le Pass Evasiôn sont soumises à la présentation d’un Pass Sanitaire depuis le 21 juillet 2021 : - examen de dépistage RT-PCR ou un test antigénique de moins de 24h, 48h ou 72h selon le site partenaire, - un justificatif du statut vaccinal complet : ramené à 7 jours après la seconde injection au lieu de 14 jours, - un certificat de rétablissement à la suite d’une contamination à la COVID-19. Une pièce d’identité sera également demandée aux points de contrôle.

Hormis l’hypothèse de remplacement décrite à l’article 9 des présentes conditions, en aucun cas, le détenteur du titre ne pourra se retourner contre l’OTBCO ou ses partenaires si une ou plusieurs des prestations incluses dans l’offre ne pouvait être réalisée sur tout ou partie de la période de validité de l’offre. Ces indisponibilités pourront notamment être dues : – À une fermeture exceptionnelle ou normale d’un site partenaire, – À une indisponibilité de certaines prestations, qu’elle soit totale ou due à l’atteinte d’une jauge sur l’horaire ou la date souhaitée, – À une fermeture administrative ou sanitaire partielle ou totale liée à une pandémie ou une épidémie, – À des évènements climatiques de toute nature, notamment dans le cas des activités extérieures, – Ou à tout autre cas de force majeure.

ARTICLE 9 - DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASS evasiôn - GARANTIE

En cas de dysfonctionnement technique du Pass Evasiôn empêchant la validation du QR Code lors de l’accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais auprès d’un des points de vente de son choix pour procéder à la résolution de son problème. Il est entendu que les données du Pass Evasiôn défaillant (date de fin de validité, jour(s) d’utilisation restant(s) et prestations disponibles) seront reportées sur la nouvelle carte. L’ensemble des droits acquis sur le précédent pass sera répercuté sur le nouveau pass au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d’aucun préjudice.

Le client bénéficie des Garanties légales de conformité (article L. 211-4 et suivants du Code de la Consommation) ; des Garanties des vices cachés (article 1641 du Code Civil) ; des Garanties biennales (article 1792-3 du Code Civil) et ce sur le PASS EVASIÔN et le droit d’utilisation.

La fermeture ponctuelle d’un des sites partenaires ne pourra en aucun cas entraîner le remboursement d’un Pass Evasiôn en cours et, l’OTBCO ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable.

Le flyer du Pass Evasiôn n’est pas un document contractuel. Il peut contenir des erreurs dont l’OTBCO ne saurait être tenu pour responsable.

En cas de non-respect des obligations contractuelles ou en cas de force majeure, l’OTBCO se réserve le droit de mettre fin au partenariat qui le lie à un site partenaire et à en retirer les prestations incluses dans le Pass Evasiôn de l’OTBCO, sans que le détenteur puisse préjuger d’aucun recours en réparation pour dommages éventuellement subis ou se prévaloir d’aucun remboursement ou quelconque indemnité.

Le Pass Evasiôn n’est ni échangeable, ni remboursable en cas de vol, de perte, de non-utilisation totale ou partielle, de détérioration ou encore du fait de la fermeture ou indisponibilité exceptionnelle d’un site partenaire.

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass Evasiôn sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de dysfonctionnement. A défaut, la commande ne pourra aboutir. Les informations et données sont conservées par l’OTBCO à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires. Les données peuvent être utilisées par l’OTBCO dans le cadre de l’exploitation statistique du Pass Evasiôn. Elles seront également utilisées par l’OTBCO pour des propositions de contenus et d’offres complémentaires envoyées par email, avec l’autorisation du client. Le détenteur du Pass Evasiôn dispose de la faculté de s’opposer, sans frais, à ce que les données confiées soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Dans tous les cas, les données collectées ne seront ni revendues ni échangées auprès de partenaires tiers. Le client pourra demander la destruction ou la modification de ses données personnelles : À compter de l’utilisation complète du Pass Evasiôn ou de la fin de validité de celui-ci. À l’exception des données faisant l’objet d’une durée de conservation minimum obligatoire, notamment les données de facturation, conservées dans des formes imposées pour des période de 6 ans (article L102 B du livre des procédures fiscales) et 10 ans (article L123-22 du code de commerce). La loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données qui vous concernent (art.34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour toute information ou toute demande, le détenteur du Pass Evasiôn peut écrire à l’OTBCO à l’adresse : [pauline.ledez@tourisme-boulonnais.fr](mailto:pauline.ledez@tourisme-boulonnais.fr)

ARTICLE 11 - ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l’article L121-20-4 du Code de la Consommation, le client est informé qu’il ne dispose pas d’un droit de rétractation lors de la réservation ou commande à distance de prestations « de services d’hébergements, de transports, de restauration, de loisirs », qu’elles soient réservées ou commandées sur le site ensemble sous forme de forfait touristique ou séparément, pour une date ou selon une période déterminée.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes CGU/CGV sont régies par la loi française. En cas de contestation de l’une ou l’autre des conditions du contrat, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître du litige.